

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, portant
approbation : 1° de la convention monétaire et
de l'arrangement relatif à l'exécution de l'ar-
ticle 14 de cette convention, signée à Paris, le
6 novembre 1885, entre la France, la Grèce,
l'Italie et la Suisse; 2° de l'acte additionnel à
ladite convention, signé à Paris, le 12 décembre
1885, entre la Belgique, la Grèce, l'Italie et la
Suisse. (N° 86, session extraordinaire 1885. —
Urgence déclarée. — Nommée le 24 décembre 1885.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : CLARIS
2^e — GUIFFREY.
3^e — MAGNIN.
4^e — TIRARD.
5^e — DONNOT
6^e — GUYOT.
7^e — DUCLERC.
8^e — MICHAUX.
9^e — CARNOT.



Commission relative à la Convention
monétaire. et sont présents

MM. Clavin

Jui Frey

Magnien

Richard

Dounot

Frey

Ducloux

Michaux

Carnot

Sont absents - Présents: MM. Ducloux

Secretaire: M. Frey

M. le Président fait l'historique de la
nouvelle convention - après explication
des bases - si les Belges est de lecture de plus
de deux millions le surplus serait payé
par remboursement - quand aux deux millions
la moitié sera remboursée en or, le reste
sera remboursé par le vrai commerce
M. le Président rend compte de ce qui
s'est passé dans son bureau - par la suite
on accepte le principe de la convention -
M. Richard fait remarquer que la France s'est
à été en plus en moins victime de son générosité
et que si une nouvelle convention est
intervenir il y aurait lieu de prendre
telle mesure qui améliorer notre situation
monétaire - il y a intérêt à rester la
convention actuelle qui est une amélioration
de la convention de 1874. MM. Ducloux
et Magnien qui ont été négociateurs de cette

Conventions donner les éclaircissements
 qui donneront des renseignements
 M^r Duclos se fait un plaisir de rechercher d'après
 son rapport sur les pièces qui ont
 nouvelle conférence monétaire analogue à celle
 de 1841 fait connaître à nouveau - une nouvelle
 conférence ne pourrait être précédée d'actes
 M^r Fugot demande si on ne pourrait pas payer les
 pièces de circulation avec une monnaie qui soit
 acceptée par la Suisse elle - M^r Perard répond
 qu'on ne parlerait des pièces, dites de Commerce,
 qui sont en usage aux pays étrangers, et pour lesquelles
 est faite la table de conversion -

M^r Magnien dit que les l'Etatie respectées en
 quantité notable d'écus - il estime que le Stock
 d'écus italiens est de 110 millions et celui de l'écus
 Belges est de 175 millions, son souvenir d'écus ^{de la Belgique}
~~Belges~~ ^{pour} 500 millions d'écus de l'écus
 Suisse - d'écus 300 millions en la Banque
 M^r Duclos fait remarquer qu'il s'est fait
 un mouvement d'introduction considérable

d'écus étrangers d'écus d'écus
 quelconque fait créé pour que le gouvernement
 puisse se rendre compte de son compte
 exact de cette situation d'écus d'écus d'écus
 M^r Magnien et Perard font remarquer que
 cette affaire de métal blanc est le résultat des
 Manufactures commerciales et des achats de M^r Magnien
 Pour le cas où les monnaies d'argent perdrait
 leur caractère légal en Suisse en Italie
 et en Grèce, leur Banque d'émission devrait
 contracter un engagement d'écus à celui

qui s'ira la banque de France -
 M. Corand fait remarquer que les billets n'ont
 pas de banque fédérale - mais un moyen
 leur regard que cela en fait d'importance pour les
 faire venir qu'ils n'ont pas de monnaie.
 M. Corand est venu me remercier, et
 de venir déposer son rapport samedi

P. Sneyd

E. Darty